

Canton de LAVARDAC

MAIRIE DE POMPIEY
 29, Route de Xaintrailles
 47230 POMPIEY

Arrondissement de NÉRAC

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : commune@mairiepompiey.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

COMPTE RENDU N° 2 du Conseil Municipal du Vendredi 26 Mars 2021

Nombre de Conseillers en Exercice : 10**Présents** : 10**Votants** : 10**Pouvoirs** : 0**Absents** : 0**Date de la Convocation** : le 15 Mars 2021**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Claude ANTONIAZZI**Ouverture de Séance** : 20h30**PRESENTS** : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire,

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur JANVOVEK David, Monsieur VICINI Joël, Adjoint,

Monsieur PASQUALI Eric, Madame RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Monsieur ZAÏA René, Madame

SAUBOUA Isabelle, Madame FLEURY Jocelyne - Conseillers

POUVOIRS : Néant -**EXCUSÉ** : Néant -**ABSENT** : Néant

Délibération n° 006/2021 du 26 Mars 2021 -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DE109-2019 du Conseil Communautaire d'Albret Communauté du 18 Septembre 2019,

Exposé des motifs :

Par délibération DE109-2021, le conseil Communautaire du 18 septembre 2019 a validé le principe de signature d'une CTG en collaboration la CAF, et le lancement d'une étude préalable à son élaboration.

La CTG est un nouveau dispositif national venant compléter le « Contrat Enfance Jeunesse » CEJ), et visant à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur une durée de 4 ans sur la période de 2020-2023.

Elle ouvre un large champ de thématiques, et traite notamment : l'accueil et la socialisation des jeunes enfants ; l'accès à la culture et aux loisirs des enfants et adolescents ; l'accès aux droits ; l'animation de la vie sociale, l'accompagnement à la parentalité...

Albret Communauté a été accompagnée par le CABINET ENEIS dans l'élaboration de ce document. Cette démarche, menée dans le cadre d'une large concertation, s'est construite en deux étapes :

- 1- L'élaboration d'un diagnostic partagé, l'identification des problématiques et enjeux.
- 2- La définition d'une stratégie reposant sur 6 axes d'interventions et 19 actions :

AXES 1 - Conforter l'offre existante :

1-1- Maintenir l'offre de service existante et veiller à son adéquation avec le besoin des familles et son attractivité

AXE 2 - Développer et optimiser l'offre petite enfance

2-1- Initier une étude propre aux RAM de l'intercommunalité

2-2- Etudier le déménagement de la micro-crèche de Montagnac vers des locaux plus adaptés à l'accueil du jeune enfant

2-3- Etudier une extension du multi-accueil de Nérac pour proposer une offre d'accueil occasionnelle et régulière supplémentaire

2-4- Maintenir le guichet unique intercommunal et le commission d'attribution des places en crèche

AXE 3 - Dynamiser le pôle enfance - jeunesse

3-1- Installer sur le territoire une maison des jeunes, espace de rencontre dédié

3-2- Créer un point information jeunesse itinérant sur le territoire intercommunal

3-3- Renforcer l'itinérance du pôle jeunesse et de ses actions sur le territoire

3-4- Déployer le dispositif 'Promeneurs du Net en 47 » sur le territoire

3-5- Continuer le dispositif de ramassage ALSH

AXE 4 - Lutter contre l'isolement social

4-1- Développer conjointement des actions collectives de proximité

4-2- Pérenniser le MSAP et son itinérance, notamment pour répondre aux problématiques d'accès aux droits

4-3- Promouvoir et favoriser le maillage des structures d'animation de la vie sociale sur le territoire

AXES 5 - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

5-1- Organiser un temps d'ouverture du LAEP « 1,2,3 Soleil » sur d'autres communes que Nérac

5-2- Renouveler le poste de coordonnateur-référent parentalité-service aux familles pour poursuivre l'animation du Réseau parentalité services aux familles

5-3- Favoriser l'implication des parents dans les actions portées par les structures enfance-jeunesse

AXE 6 - Renforcer le pôle petite enfance-enfance -jeunesse

6-1- Actualiser le PEdT (Projet Educatif de Territoire) de l'intercommunalité

6-2- Déterminer une politique de formation adaptée aux intervenants du Pole PEEJ

6-3- Recruter une équipe de remplaçant pour le Pôle PEEJ

La CAF, l'Etat, la MSA, le Département de Lot-et-Garonne, ainsi que les communes du territoire seront signataires de la CTG, et assureront une co-gouvernance du programme d'action.

Un poste de coordonnateur CTG, financé par la CAF, a été créé pour la mise en œuvre et l'animation de ce dispositif.

Il convient d'approuver la signature de la Convention territoriale globale, par délibération de chaque commune membre.

Où cet exposé et après étude du devis présenté, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents Approuve la signature de la Convention Territoriale Globale
Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. **Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire**

DELIBERATIONS 007/2021

Du Conseil Municipal de POMPIEY

Concernant l'APPROBATION du COMPTE DE GESTION 2020

Dressé par Monsieur GRANSART Michel - Service de Gestion Comptable de AGEN

Délibération n° 007/2021 du 26 Mars 2021 -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- * Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- * Demande à la juridiction financière pour les motifs précédemment énoncés d'exiger :

...../.....

Fait et délibéré les, jour, Mois et an que de dessus

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme- Le Maire Monsieur Jean-Pierre SUAREZ,

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoirs : 0

Absents : 0

L'an Deux Mille Vingt et un

Et le Vingt-Six du mois de Mars

Le Conseil Municipal,

dûment convoqué en session ordinaire,

sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Date de la Convocation : le 15 Mars 2021--**Secrétaire de Séance** : M. Jean-Claude ANTONIAZZI--**Ouverture de Séance** : 20h30

PRESENTS : .

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur JANVOVEK David, Monsieur VICINI Joël, Adjoint,

Monsieur PASQUALI Eric, Madame RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Monsieur ZAÏA René, Madame SAUBOUA Isabelle, Madame FLEURY Jocelyne - Conseillers

POUVOIRS : Néant --**EXCUSE** : Néant--**ABSENT** : Néant

Délibération n° 008/2021 du 26 Mars 2021 -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1^{er} Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		251 852,65		24 270,77		276 123,42
Opérations de l'exercice	162 321,06	163 111,32	145 167,39	186 013,08	307 488,45	349 124,40
Résultats de l'exercice		790,26		40 845,69		41 635,95
TOTAUX	162 321,06	414 963,97	145 167,39	210 283,85	307 488,45	625 247,82
Restes à Réaliser	0	0	8 149,92		8 149,92	
TOTAUX	162 321,06	414 963,97	153 317,31	210 283,85	315 638,37	625 247,82
Résultats de clôture		252 642,91		56 966,54		309 609,45
Résultats définitifs		252 642,91		65 116,46		317 759,37

2^{ème} Constate, pour la comptabilité principale du service Général, les identités de valeurs avec indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de renouvellement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^{ème} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^{ème} Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur JANVOVEK David, Monsieur VICINI Joël, Adjoints,
Monsieur PASQUALI Éric, Madame RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Monsieur ZAÏA René,
Madame SAUBOUA Isabelle, Madame FLEURY Jocelyne - Conseillers

Cachet Pour expédition conforme Le Président, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoirs : 0

Absents : 0

Date de la Convocation : le 15 Mars 2021

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude ANTONIAZZI

Ouverture de Séance : 20h30

PRÉSENTS : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur JANVOVEK David, Monsieur VICINI Joël, Adjoints,
Monsieur PASQUALI Éric, Madame RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Monsieur ZAÏA René,
Madame SAUBOUA Isabelle, Madame FLEURY Jocelyne - Conseillers

POUVOIRS : Néant -----EXCUSÉ : Néant-----ABSENT : Néant

Délibération n° 009/2021 du 26 Mars 2021 -

Après avoir voté le Compte Administratif de l'Exercice 2020, Le Conseil Municipal constate les Résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :

Excédent d'investissement reporté : + 24 270,77 €

Déficit d'investissement reporté ://.....

Résultat de clôture de l'exercice : + 56 966,54 €

Besoin de Financement de l'Exercice ://.....

Restes à réaliser dépenses : 8 149,92 €

Couverture de Besoin de Financement://.....

Résultat définitifs : + 65 116,46 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté : + 251 852,65 €

Résultat de l'Exercice : + 790,26 €

Résultat cumulé : + 252 642,91 €

(Résultat de l'exercice + le report à nouveau)

En conséquence,

Après en avoir délibéré, décide d'affecter les Résultats comme suit :

1) de reporter en Section de Fonctionnement en report à nouveau (Cpt 002) soit + 218 642,91 €

2) de reporter en section d'investissement l'excédent (Cpt 001) + 65 116,46 €

3) d'affecter en nouvelle mesure d'investissement (Cpt 1068) + 34 000,00 €

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Délibération n° 010/2021 du 26 Mars 2021 -

Objet : « Vote du Budget Primitif 2021 - Budget Général 333 -

Monsieur Le Maire rappelle qu'après la validation du Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable d'AGEN, le vote du Compte Administratif 2020, de l'affectation des résultats 2020 pour le budget primitif 2021, délibérations qui viennent d'être votées, il convient de se prononcer et de voter le budget Général 2021.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide

Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 324 105,22 €

Section d'Investissement

Dépenses et recettes : 99 116,46 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour, mois et an, pour copie conforme. Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Délibération n° 011/2021 du 26 Mars 2021 -

Objet : « Subvention de fonctionnement 2021 - Association « Des Chasseurs de POMPIEY »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021 par l'Association « Chasseurs de POMPIEY ».

Au vu des comptes de gestion de l'année 2020 et pièces justificatives,

Oui cet exposé, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents Le Conseil Municipal

Décide : d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « Chasseurs de Pompiey » pour l'année 2021 d'un montant de 350,00 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 012/2021 du 26 Mars 2021 -

Objet : « Subvention de fonctionnement 2021 - Association Prévention Routière »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021 par l'Association « Prévention Routière ».

Au vu des comptes de gestion de l'année 2020 et pièces justificatives,

Oui cet exposé, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents Le Conseil Municipal

Décide : d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « **Prévention Routière** » pour l'année 2021 d'un montant de **30,00 €**

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 013/2021 du 26 Mars 2021 -

Objet : « Subvention de fonctionnement 2021 – Association Climatologique »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021 par l'Association Climatologique.

Au vu des comptes de gestion de l'année 2020 et pièces justificatives,

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents Le Conseil Municipal

Décide : d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « **Climatologique** » pour l'année 2021 d'un montant de **50,00 €**

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 014/2021 du 26 Mars 2021 -

Objet : « Subvention de fonctionnement 2021 – Association les tireurs de l'Albret – Ball-Trap »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021 par l'Association « Les Tireurs de l'Albret » Ball-Trap.

Au vu des comptes de gestion de l'année 2020 et pièces justificatives,

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents Le Conseil Municipal

Décide : d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « **Les Tireurs de l'Albret – Ball-Trap** » pour l'année 2021 d'un montant de **350,00 €**

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 015/2021 du 26 Mars 2021 -

Objet : « Gestion des locations saisonnières des chalets »

Monsieur Le Maire rappelle que la gestion des chalets, à la location saisonnière, doit être définie de façon plus précise afin de mieux apporter aux vacancier susceptible de louer, les questions pratiques.

Monsieur Le Maire rappelle pour information la mise en place actuelle, à savoir :

- * Demande de caution de 200 €, restituée lors de l'état des lieux de sortie des locataires
- * Le montant de la location ne fait pas état d'arrhes ou de montant de réservation,
- * Forfaits de prestations supplémentaires mis en place et retenus suivant la demande de chaque locataire.
- * les contrats ne sont pas signés lors de la réservation mais au moment des états des lieux d'entrées.

Monsieur Le Maire précise qu'il conviendrait de définir les modalités à appliquer.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents Le Conseil Municipal

Décide pour la gestion à la location saisonnière des chalets d'appliquer les modifications tel que suit :

Arrhes :

- ↳ Il sera demandé lors de la réservation des chalets, un versement d'arrhes de 25% du montant de la location – les arrhes seront encaissés et le montant imputé du total du coût de la location.
- ↳ Les arrhes seront restituées en cas de force majeure.

Caution :

- ↳ Lors de l'arrivée des locataires et après état des lieux, il sera demandé le versement d'un chèque de caution de 200 €, chèque qui sera restitué lors de l'état des lieux de sortie et sans constatation de dégradation. Si dégradation la caution sera restituée après réparation ou sera encaissé suivant les modalités mises en place avec le locataire lors de cet état des lieux de sortie.

Contrat de location :

- ↳ Dès la réservation et versement des arrhes, il sera transmis au locataire un exemplaire du contrat de location afin d'être signé et équivaldra à engagement.

Versement du solde de la location :

- ↳ A l'arrivée du locataire et après état des lieux d'entrée, le locataire devra effectuer le versement du solde de la location avec versement des forfaits éventuels pris et taxe de séjour.

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Questions diverses :

- * Fibre optique- rendez-vous en mairie le lundi 10 mai 2021 avec Orange
- * Bancs - 1 place de la mairie - 1 face à l'église ? éventuellement (passer une commande)
- * Fontaine - à placer à côté de la salle des mariages
- * Élections
- * Gravier cimetière
